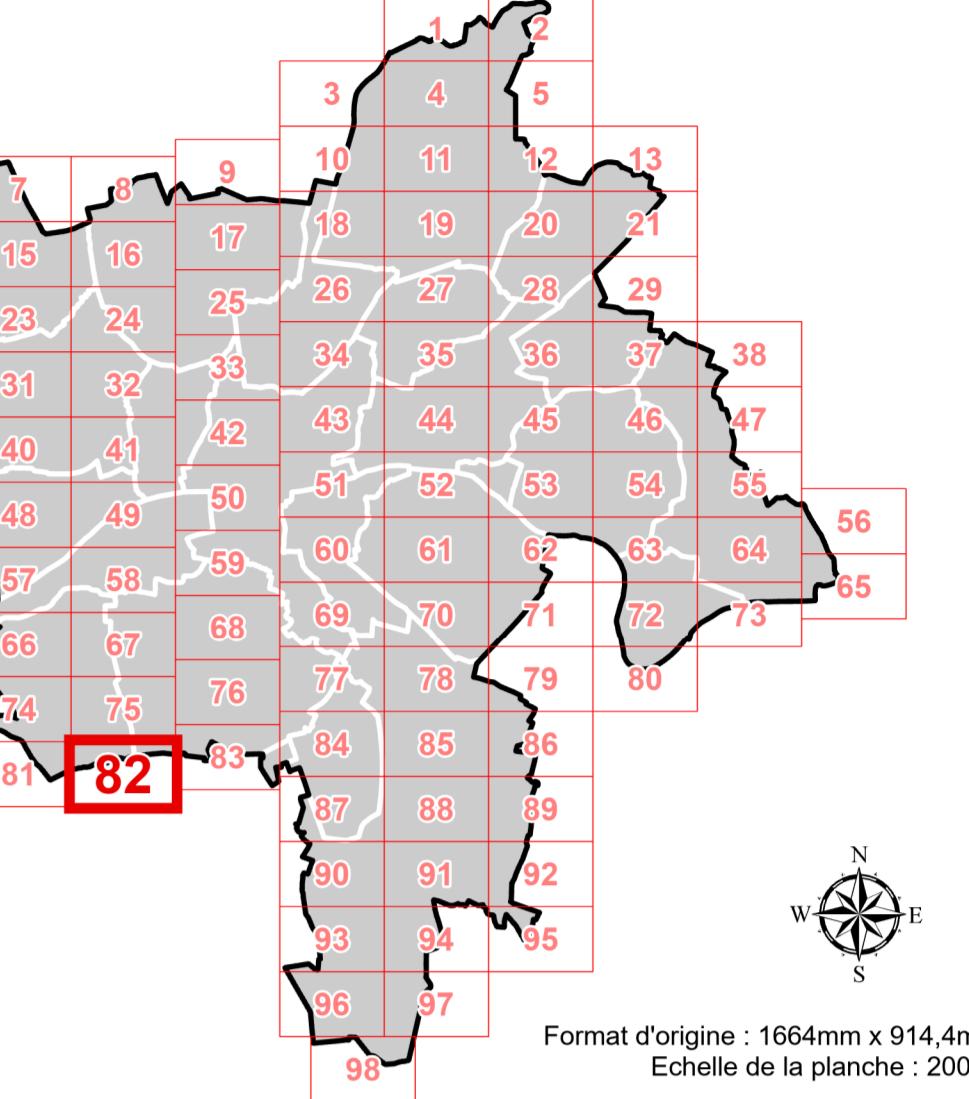




PLAN LOCAL D'URBANISME MÉTROPOLITAIN

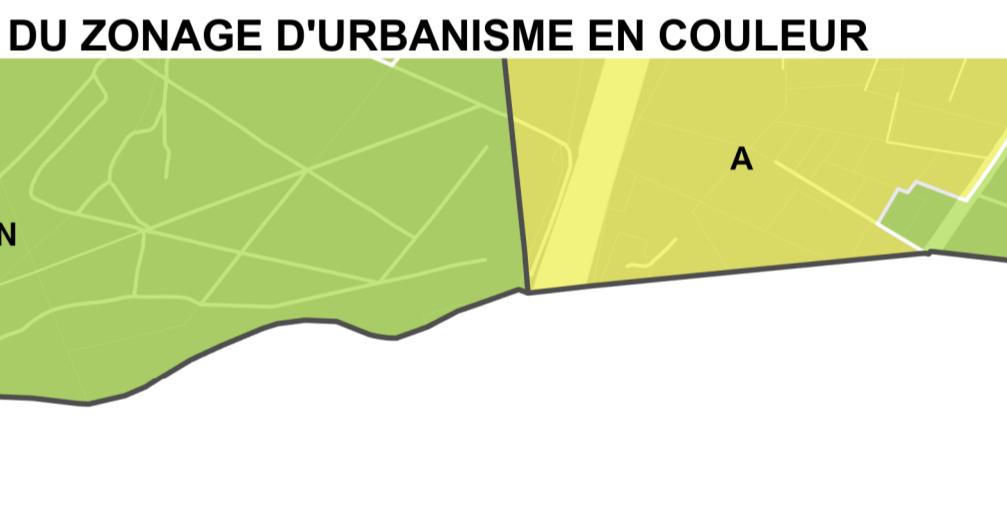
ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e Planche n°82

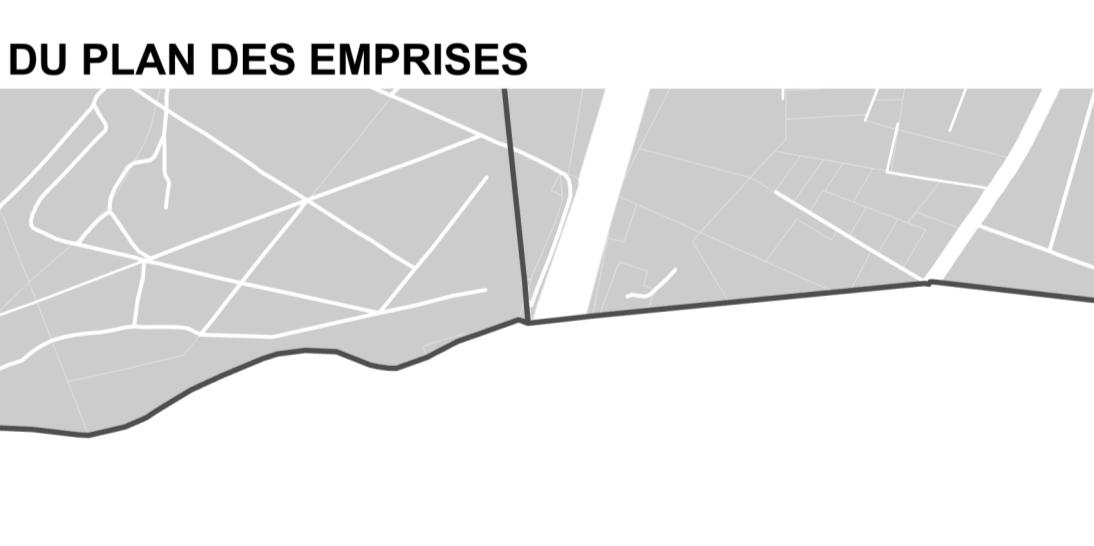


LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zones d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
Zone d'urbanisme	Côte d'eau et perspective majeure
UC : zone Urbaine Centrale	Zone protégée
UC1 : zone urbaine centrale	Zone boisée
UC2 : le centre-bourg	Alignement d'arbres
UB : zone Urbaine de Boulevard	Cœur d'îlot
UB1 : le boulevard périphérique	Bousin urbain et espace d'ornement
UF : zone Urbaine de Faubourg	Espace boisé classé
UF1 : les faubourgs résidentiels	Forêt et aménagement paysager
UR : zone Urbaine Résidentielle	Zone humide et aménagement hydraulique
UR1 : les secteurs pavillonnaires	
UR2 : les secteurs pavillonnaires	
UR3 : les secteurs pavillonnaires	
UP : zone Urbaine en Project	
UAE : zone Urbaine d'Activités urbaines	
UAE1 : les secteurs d'activités commerciales	
UAE2 : les secteurs de services et d'activités médico-sociales	
UE : zone Urbaine d'Exploitation et d'aménagement	
UE1 : zone à urbaniser à court et moyen terme	
TAU : zone à urbaniser à court et moyen terme	
ZAU : zone à urbaniser à moyen et long terme	
A : zones d'activités	
A1 : zones d'activités	
N : zones naturelles	
N : zones naturelles et artificielles	
TMIN : indice de taille minimale de logements (DC-1.3.2)	

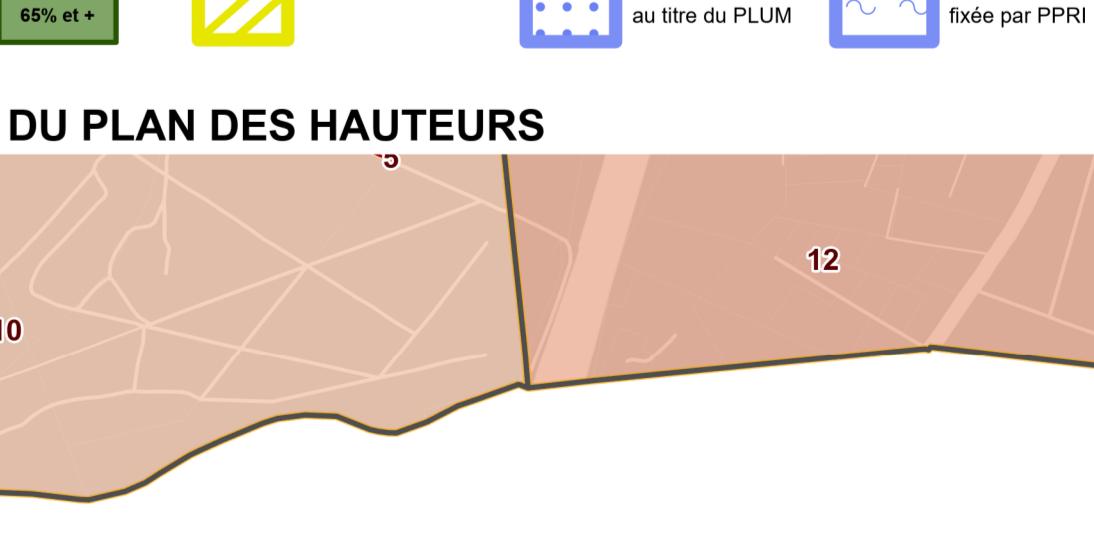


EXTRAIT INDICATIF DU ZONAGE D'URBANISME EN COULEUR



EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES EMPRISES

EXTRAIT INDICATIF DU PLAN DES HAUTEURS

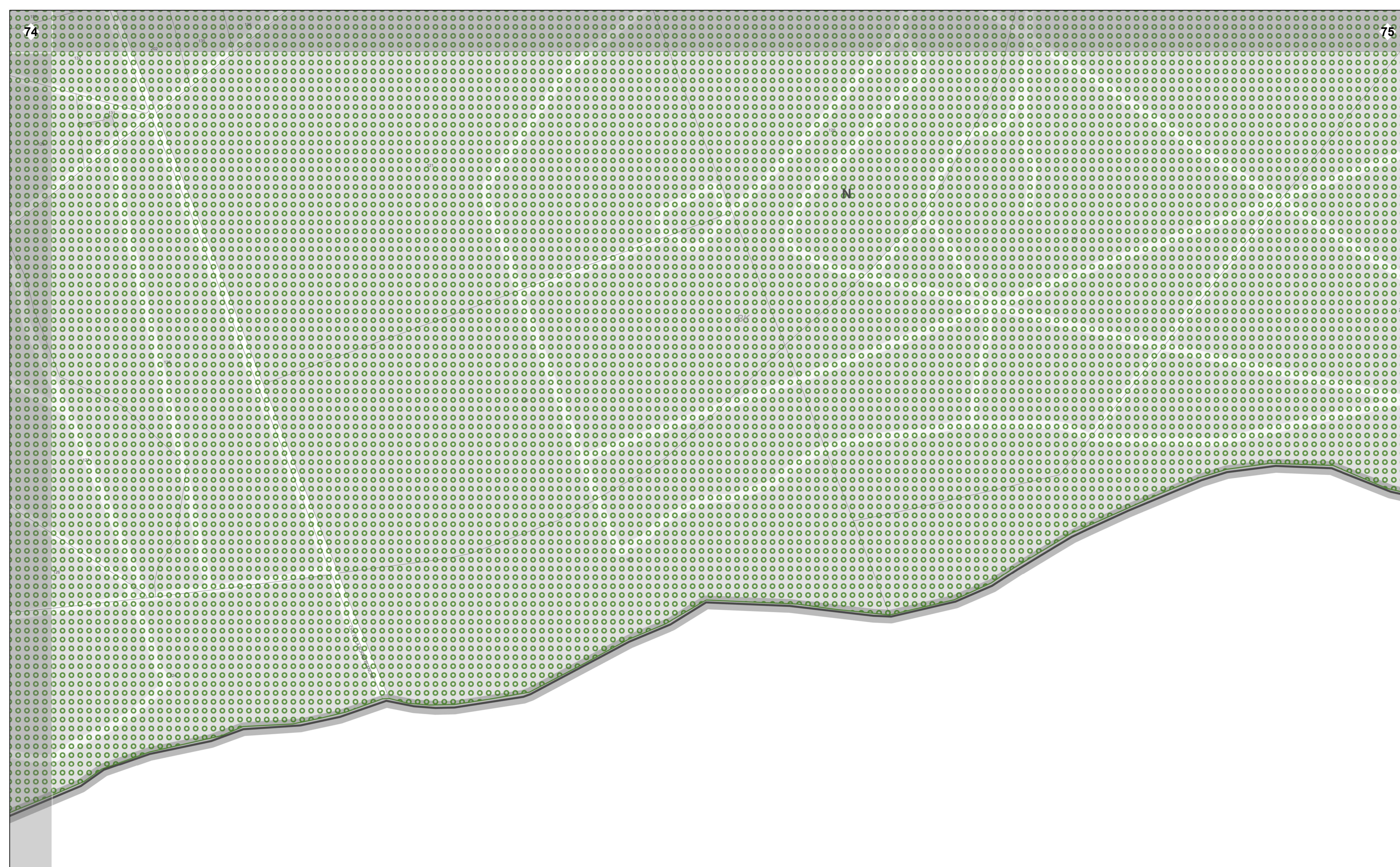


0 50 100 Mètres
1 centimètre sur le plan représente 20 mètres dans la réalité

Hauteur au solage
Hauteur à l'égout
Hauteur à l'égout

74

75



81

82

83